ABM DIFUSION

Societe par actions simplifiées

unipersonelle

CAPITAL DE 1000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 73 RUE DE

SAINT DENIS 93300 AUBERVILLIERS

PROCES-VERBAL

De l'assemblée générale extraordinaire du 14 Mars 2025

L'an deux mille-vingt-cinq, le 14 Mars à 10 heures trente, les associés de la société, se sont sur convocation du Président en date du 14 Mars 2025

L'assemblée est présidée par Mr Ganed Issam en qualité de président :

Le président déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du président :

- les A.R. des lettres de convocation;
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires;
- le rapport du président;
- Le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

Le Président indique que les documents requis par la loi ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration. Puis, le président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- Modification corrélative des statuts
- Transfert de siège
- Changement de président

Il donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre les débats. Un échange de vues intervient. Personne ne désirant plus prendre la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée décide de transfert le siège au 10
Rue Bobby Sands 78190 Trappes .

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée décide de nommer nouveau président de la société Monsieur Yao Yobo Bokola David Ryan en remplacement de Monsieur Ganed Issam . Monsieur Ganed Issam cèdent l'intégralité de ces parts à Monsieur Yao Yobo Bokola David Ryan à ce jour Monsieur Yao Yobo Bokola David Ryan détient toutes les parts de la société .

L'ensembles des résolution sont adoptée à l'unanimité .

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11 heures 30.
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par la gérance et les associés présents.

Fait le 14 Mars 2025

à Paris

